Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 20 janvier 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (23)
Collation3 p. (52r, 53r, 54v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 20 janvier 1883, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 05/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51114

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction20 janvier 1883
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireSébline, Charles (1846-1917)
Lieu de destinationLaon (Aisne)

Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméSur la déclaration d'utilité publique des écoles du Familistère. À la suite de la proposition du préfet, Godin lui demande de saisir le conseil municipal de Guise et le conseil départemental de l'instruction publique de la question de la déclaration d'utilité publique des écoles du Familistère et de celle de l'autorisation de ces écoles en tant qu'écoles mixtes dans la ville de Guise. Godin précise qu'il veut combiner cette demande de déclaration avec la proposition de construction d'une école primaire supérieure publique constituée en pensionnat pour 80 élèves. Dans le post-scriptum, Godin demande au préfet s'il pense que le gouvernement pourrait lui accorder la subvention qu'il accorderait à la commune de Guise pour la construction d'une école primaire supérieure, ce qui lui permettrait de débuter les travaux dès le printemps suivant.
NotesDestinataire : Charles Sébline est préfet du département de l'Aisne du 18 décembre 1877 au 8 octobre 1885.

Mots-clés

Construction, Éducation, Familistère, Procédure (droit)
Lieux citésGuise (Aisne) – Familistère : écoles
Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51114